



ABONNEMENTS. Un mois. 4 fr. Trois mois. 11 » Par la poste. 13 » En N° 20 Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES. 2 centimes par ligne. ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.															
de LIÈGE (station d'Ans)				DE BRUXELLES				D'ANVERS				DE GAND			
pour Anvers et Gand				pour Liège (stat. d'Ans)				pour Liège (station d'Ans) et Ostende.				pour Liège (sta. d'Ans)			
Matin. 8 h. 45 m.				Matin. 7 h. 15 m.				Matin. 7 h.				Matin. 12 h. 20 m.			
Relevée. 3 h. 50 m.				Relevée. 2 h.				Relevée. 4 h. 55 m.				Relevée. 12 h. 20 m.			
Les départs auront lieu, de Malines et de toutes les autres stations intermédiaires, au moment du passage des convois partis des points extrêmes.				Anvers 7 h. 50 m.				Bruxelles 9 h. 50 m.				Bruxelles 12 h. 20 m.			
Gand 11 h. 50 m.				Ostende 7 h.				Bruxelles 11 h. 10 m.				Anvers 12 h. 20 m.			
D'ANS à BERL. DILIG. CH.-A-B. WAGG.				D'ANS à BERL. DILIG. CH.-A-B. WAGG.				D'ANS à BERL. DILIG. CH.-A-B. WAGG.				D'ANS à BERL. DILIG. CH.-A-B. WAGG.			
Fexhe fr. 1 25				Vertryck 4 75				Duffel-Vieux-Dieu. 8 75				Capelle-Malderen. 8 50			
Wareme 1 75				Louvain 5 25				Anvers 8 75				Termonde 9			
Landenne 5 25				Haecht 6 75				Vilvorde 8 25				Wetteren 10 50			
Tirlemont 5 75				Malines 7				Bruxelles 8 25				Gand 11 25			

ALLEMAGNE.—Francfort 27 septembre.

On mande de Munster : Plusieurs femmes qui vivent ici en mariage mixte demandent la séparation de leurs maris, qui persistent à faire élever au moins une partie de leurs enfants dans le culte évangélique. Ainsi aucun nouveau mariage mixte n'a eu lieu dans toute la province depuis l'affaire de Cologne. — On écrit de Hanovre, le 22 septembre : Nous apprenons que la députation de la province d'Ost-Frise a présenté à la diète germanique une pétition contre le maintien de la constitution de 1835, attendu que cette constitution était abolie; les états d'Ost-Frise avaient l'espoir d'être réintégrés dans leurs anciens droits et privilèges. On croit que le cabinet a dicté cette pétition, mais elle n'empêchera pas une intervention de la diète germanique; aussi le cabinet veut-il convoquer l'assemblée prorogée pour tenter un arrangement à l'amiable. En attendant, le conseiller de cabinet Leist prépare un mémoire contenant une justification de la marche suivie par le gouvernement. (G. DE LEIPSICK.) — Plusieurs exemplaires d'un nouvel ouvrage intitulé : Défense de la loi fondamentale de l'état, par le professeur Dahlmann, ont été envoyés ici, mais jusqu'à présent on n'a pu encore obtenir la permission ministérielle de les mettre en circulation. — On écrit de Berlin, 25 septembre : « L'ouverture du chemin de fer de Potsdam à Berlin a eu lieu aujourd'hui d'une manière solennelle jusqu'à Zehlendorf, qui fait la moitié de la route. On a parcouru cet espace en 15 minutes, de manière que, quand la route entière sera achevée, on mettra tout au plus 50 minutes pour aller de Berlin à Potsdam. » — Les entrepreneurs du grand chemin de fer anstéatique, qui devait conduire de Hambourg jusqu'à la frontière bavaroise, annoncent aux actionnaires qu'ils sont forcés de renoncer à cette grande entreprise, parce que le roi de Hanovre a refusé la permission de laisser passer ce chemin par son royaume.

ANGLETERRE.—Londres, 27 septembre.

Les nouvelles de la Vera-Cruz annoncent que les hostilités ont commencé entre les troupes françaises et les forces mexicaines stationnées à Tumpam. Il paraît que les Français ayant tenté d'opérer un débarquement dans ce port, ont été repoussés par les troupes mexicaines sous le commandement

FRANCE.—Paris, le 28 septembre.

On a remarqué que l'article du JOURNAL DES DEBATS, dans lequel il annonçait que le prince Louis quittait la Suisse, la France montrerait de la modération et se déclarerait satisfaite, n'a été reproduit ni par le MONITEUR PARISIEN ni par le MONITEUR. Cependant le 5^e de lanciers, 7^e de dragons et 4^e de hussards, qui devaient quitter Paris pour être dirigés sur les frontières de la Suisse, viennent de recevoir contre ordre. Le départ du 64^{me} et 34^{me} de ligne est également suspendu. — On répand le bruit au ministère de la guerre que M. le général Bernard vient d'envoyer l'ordre dans toutes les divisions militaires d'accorder les congés de semestre que l'on venait de suspendre. — Nous disions hier que l'intention du gouvernement français était, il est vrai, de ne pas exiger de la Suisse d'autre mesure après le départ du prince Louis, mais devait notifier au gouvernement helvétique son intention de renouveler ses prétentions dans le cas où le prince rentrerait en Suisse. La Revue des Deux Mondes qui a paru aujourd'hui confirme cette assertion dans les termes suivants : Ce qu'il fera (le gouvernement français) nous l'ignorons; mais il nous semble que sa conduite est toute tracée. Attendre une notification du vorort qui lui annonce le départ de Louis-Bonaparte et notifier en réponse au directoire helvétique que le gouvernement français s'opposera par tous les moyens qui sont en son pouvoir au retour en Suisse du jeune réfugié. (Correspondance.)

Une lettre particulière de Londres nous annonce que de graves dissentiments sont survenus entre les cabinets de

tions administratives. Les autres membres passaient leurs temps en vains amusements. Lorsqu'il leur prenait fantaisie de contrarier ses volontés, il lui suffisait de manifester l'intention de se retirer pour les faire céder. Il n'était guère probable que dans de pareilles circonstances, Francia se contentât longtemps d'une position subordonnée. En 1815, une convention fut convoquée pour prendre en considération les affaires du pays. N'ayant aucune connaissance de l'histoire et de la politique, les membres de cette assemblée jetèrent les yeux sur l'ouvrage de Rollin, et y cherchèrent une constitution à peu près comme ils auraient cherché un mot dans le dictionnaire. Le gouvernement de Rome flatta son imagination et ils résolurent de nommer consuls Francia et Jégros. Deux chaires curules furent données aux deux premiers fonctionnaires de l'état, sur l'une était inscrit le nom de Pompée, sur l'autre celui de César; Francia choisit la seconde, et dès lors il fut évident pour tout le monde, excepté pour les citoyens illétrés du Paraguay, qu'il ne partagerait pas long-temps le pouvoir. A l'expiration de la première année du consulat, quand la convention s'assembla de nouveau, il n'eut pas de peine à démontrer à ces législateurs en invoquant l'autorité de Rollin, leur auteur favori, que l'état se trouvait dans une de ces situations critiques, qui avaient déterminés les Romains à créer un dictateur, et malgré l'énergique résistance de Jégros, Francia fut investi de cette dignité pour trois ans. Avec le titre d'excellence et un traitement annuel de 9,000 dollars, dont il abandonna les deux tiers au trésor, il prit possession de l'hôtel qu'avait occupé autrefois le gouverneur espagnol. Il devint alors plus austère dans ses habitudes, plus soucieux, plus appliqué aux affaires. Il travailla spécialement à améliorer sa petite armée, qui était forte de 5,000 hommes, et pour prouver son dévouement à son pays, il voulut bien laisser faire des expériences sur sa personne pour relever les sciences médicales, qui avaient singulièrement dégénéré au Paraguay. Il gouverna l'état avec une admirable énergie, et avant l'expiration des trois années, il avait si bien consolidé son pouvoir, qu'il obtint de la convention de 1817 un décret qui lui conférait la dignité de dictateur à vie. Depuis ce moment Francia gouverna sans contrôle, réunissant dans sa personne les pouvoirs législatif et exécutif, avec le droit de disposer à son gré de la vie et de la fortune de ses concitoyens. Dès-lors il ne manifesta plus aucun désir de se concilier l'affection de ses sujets. Il enleva à la race espagnole tous ses droits politiques, et prohiba le mariage entre les Espagnols et les femmes blanches. On conspira contre lui, mais il dé-

France et d'Angleterre au sujet des affaires d'Orient.

Le traité de commerce conclu avec la Turquie aurait soulevé un désaccord sérieux entre les deux puissances. — Nous avons parlé hier d'une descente de justice, rue St-Benoit; le MONITEUR PARISIEN donne aujourd'hui à ce sujet les détails suivants : L'autorité, depuis quelque temps, s'occupait de rechercher les auteurs de deux publications incendiaires, dans lesquelles la révolte contre nos institutions et l'abolition des droits de propriété étaient prêchées avec un égal cynisme. L'une était le MONITEUR RÉPUBLICAIN, dont l'existence remontait à plusieurs mois, et qui, jusqu'ici était parvenu à s'envelopper d'un mystère impénétrable. L'autre, plus récente, puisque trois numéros seulement en avaient paru, et tout récemment, avait pour titre : L'HOMME LIBRE. Les investigations soutenues de la police ont obtenu hier un double succès. Au sixième étage d'une maison rue St-Benoit, dans une chambre fortement barricadée, des agents ont trouvé le nommé Minor-Lecomte, neveu du régicide Pépin, et deux autres individus connus comme lui pour professer les opinions les plus anarchiques, occupés à imprimer un numéro de L'HOMME LIBRE. Deux presses, une grande quantité de caractères et 6 ou 700 exemplaires de cet ignoble pamphlet, ont été trouvés aussi dans cette même chambre, ainsi que quinze poignards, un nombre considérable de cartouches et de balles nouvellement fondues, et enfin un saumon de plomb. Minor-Lecomte et ses deux complices ont opposé une vive résistance; mais on est parvenu à les arrêter et à saisir tous les objets dont nous venons de parler. Au même moment, d'autres agents saisissaient, dans une maison, rue de la Tonnellerie, la presse servant à l'impression du MONITEUR RÉPUBLICAIN, et nombre d'objets et ustensiles constatant le fait de cette impression. Les auteurs de cette autre pamphlet ont été aussi arrêtés. Ils ont été reconnus par les personnes du voisinage, qui les avaient vu souvent s'introduire de nuit dans cette maison, et auxquelles leurs allures mystérieuses les avaient rendus suspects.

On écrit d'Alger, le 21 septembre :

« M. le gouverneur-général est parti pour Bone dans la nuit du 16 au 17; de là il doit se rendre à Constantine, où il va pour juger de la situation des choses. Il s'agit aussi de reconnaître les camps qui peuvent être supprimés et les changements qu'il peut être utile de faire dans la position des au-

couvrit le complot et répandit la terreur parmi les Espagnols en les sommant de comparaître dans trois heures devant son palais. Environ 300 se présentèrent, ils furent arrêtés et incarcérés. Un grand nombre, y compris le gouverneur destitué, moururent misérablement en prison, et les autres ne recouvrèrent la liberté qu'après avoir payé une amende de 150,000 dollars. Il supprima aussi l'Eglise catholique ainsi que tous les couvents, et nomma un seul vicaire-général chargé du département des affaires ecclésiastiques. Mais la mesure la plus extraordinaire qu'il adopta fut d'empêcher toute communication du pays avec l'étranger, et de défendre à tout étranger de quitter le territoire ou d'y pénétrer. Son but était de rendre impossible toute influence des idées du dehors sur son peuple, qui auraient pu l'exciter à la révolte. Le commerce se trouva complètement paralysé, et une grande détresse s'en suivit. Toutefois elle fut contrebalancée par l'élan imprimé à la production intérieure. Quand l'ordre fut publié, il y avait environ quarante négociants étrangers à l'Assomption; ils y restèrent pendant plusieurs années, et n'obtinrent l'autorisation de partir qu'après que M. Canning eut reconnu l'indépendance des Etats de l'Amérique du Sud. Deux naturalistes suisses, MM. Reguger et Lonchamps, et le savant M. Bonpland, le compagnon de M. de Humboldt, qui avaient pénétré dans le pays, dans un but scientifique, furent aussi retenus pendant plusieurs années. Francia supprima les anciennes municipalités et effaça jusqu'aux moindres traces d'institutions libérales. La justice était administrée par quelques alcades amovibles au gré du despotisme. Francia traitait toutes les affaires lui-même, et n'était aidé que par un petit nombre de fonctionnaires, sa vue embrassait à la fois l'ensemble et les plus petits détails de l'administration. Il avait livré l'enseignement à lui-même, les enfants n'apprenaient que le catéchisme d'après la méthode lancastérienne. Pendant les premières années de sa dictature, il ne maintint son autorité qu'à force de cruautés contre ceux qui lui résistait; mais quand ses procédés arbitraires eurent enfin brisé toute opposition des classes élevées et moyennes et abâtardi l'esprit du peuple, il commença à se relâcher un peu de son extrême rigueur et quelquefois on l'entendait dire : qu'avec le temps il serait possible d'accorder un peu de liberté aux habitants de Paraguay. Les exécutions politiques cessèrent, et il commença à recevoir avec indifférence les rapports des espions et des dénonciateurs. Francia n'est pas un homme parfaitement sain d'esprit, son père passait pour un homme très extravagant. Il a un frère fou et un

Feuilleton.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE DOCTEUR FRANCIA, DICTATEUR DU PARAGUAY.

Le Paraguay occupe une position centrale dans la partie basse du continent de l'Amérique du Sud. Il est entouré du Brésil, de Bolivie de la Plata et de Buenos-Ayres. Ce pays est à peu près aussi grand que le Danemark; il est beau et fertile. La population en est faible; quelques-uns l'évaluent à 200,000 âmes, d'autres à 500,000. En 1811, il suivit l'exemple des autres colonies de l'Amérique du Sud, et se déclara république libre. Un nouveau gouvernement fut établi sous la direction d'une junte composée d'un président, de deux accessaires et d'un secrétaire. On remarqua bientôt que le peuple, race d'origine indienne et espagnole, totalement dépourvue de lumières et d'un caractère naturellement ombrageux, était incapable de comprendre le mécanisme des institutions démocratiques, et pendant quelques temps la plus grande anarchie régna dans l'état. Le secrétaire de la junte fut le premier fonctionnaire public qui montra le talent et l'ascendant nécessaires pour dominer les éléments si discordants et si agités de la nouvelle société. C'était le docteur Francia. Il était le fils d'un Français établi au Paraguay, et y était né dans l'année 1757. Destiné à l'église, il avait poussé ses études jusqu'au grade de docteur en théologie; mais l'étude du droit canonique lui avait inspiré le goût de la jurisprudence, et il embrassa la profession d'avocat dans laquelle il se distingua autant par sa science et son talent que par une grande probité. Modéré dans ses desirs, réservé dans ses habitudes, studieux, exempt des passions vulgaires, il prit un rang distingué parmi ses concitoyens, et fut nommé, jeune encore, membre du conseil municipal de l'Assomption et juge. Il remplit ces fonctions avec droiture, fermeté et indépendance. Il est très-probable que sans l'émancipation des colonies espagnoles, Francia aurait joui toute sa vie de la plus brillante réputation comme particulier. Mais il n'est pas le premier dont les tentations de l'ambition et la possession d'un pouvoir illégitime aient corrompu le cœur. La junte dont Fulgencio de Jégros était président, gouverna l'état pendant deux ans. Francia, le seul membre ayant du talent, de l'instruction et de l'aptitude aux affaires, réunissait en sa personne toutes les fonc-

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Bayonne, 27 septembre.

(Correspondance particulière.)

Depuis le 19, don Carlos tient son quartier-général à Balmaseda où il se trouvait encore le 25. Merino est venu le 22 prendre ses ordres, laissant à Arcata 4 bataillons et 400 chevaux; 250 prisonniers de Carrion ont traversé Balmaseda; on les dirige sur un dépôt provincial.

Voici les cantonnemens actuels des troupes carlistes: Castor à Ramalès; Balmaseda à Arciunga; la deuxième division à Mena; les autres bataillons dans la direction de Bilbao.

Castañeda, avec 5 bataillons, occupe Villarcago et la Cabada. Rivero, avec 9 bataillons de l'armée d'Espartero, a pris la route de Villarcago.

On écrit de Vera, à la date du 25, que la garnison chrétienne d'Armido a été mise en lieu de sûreté.

Les correspondances de Madrid sont tout-à-fait insignifiantes.

BELGIQUE — Bruxelles, le 2 octobre.

La Société royale de la Grande-Harmonie de Bruxelles vient de recevoir comme don du gouvernement français, la fameuse partition du *Requiem*, composé par Berlioz, pour les funérailles du général de Damremont et d'autres militaires français morts à Constantine. La remise de ce bel ouvrage, qui se compose de 257 parties, a été faite par les soins de M. Serrurier, chargé d'affaires de France à Bruxelles.

Une jolie comédie de M. Scribe a été représentée hier avec tout l'ensemble désirable. Les *Indépensables* qui donnent le nom à la pièce, prétendent ne dépendre que d'eux-mêmes, et dépendent en réalité de tous ceux qui les entourent. Cette idée n'est peut-être pas neuve au théâtre, mais rajunie de tout le charme du style et des détails dont M. Scribe brode son canevas, elle ne pouvait manquer de plaire généralement.

Tout en développant le plan qu'il s'est tracé, l'auteur lance çà et là les traits de la satire sur les travers de notre époque. On a applaudi plusieurs passages où il raille avec esprit le charlatanisme politique de tous les partis. Le courtisan du prince y est mis en regard du courtisan du peuple. Le député de l'opposition tient à une nuance par ses affections, à une autre par les convenances de son opinion. Ce qui forme deux nuances, qui, se fondant, en font une troisième lorsqu'il devient ministre. Un fils naturel prétend que c'est asservir sa liberté que d'obéir aux règles du collège, et que la moitié de la fortune de son père lui appartient. Tout cela est pris en-dehors de l'action, mais n'en interrompt pas la marche.

Ce n'est pas une pièce fort dramatique. Comme toutes celles de M. Scribe, c'est une agréable conversation, pleine d'aperçus piquans, et dont peu ou point d'incidens imprévus ne viennent en altérer le cours.

On lit dans le *Journal de la Belgique*:

M. Edouard Vanderstraeten, propriétaire-directeur du *Belge*, nous prie de faire connaître ce qui suit:

Le *Courrier belge* et M. Ries jettent sur mon collaborateur, M. Barthels, la responsabilité de l'insertion dans le *Belge* d'une fautive dépêche télégraphique, communiquée au *Belge* par M. Ries.

Le *Courrier belge* sait, indépendamment de l'explication publiée dans plusieurs journaux par notre collaborateur, que M. Barthels est étranger aussi bien à la propriété qu'à la direction du *Belge*, et que, par conséquent, responsable de tout ce qu'il publie dans les colonnes du *Belge*, il ne saurait l'être des œuvres d'autrui lorsqu'elles sont accueillies en son absence et sans qu'il en ait seulement connaissance préalable, soit directement, soit indirectement.

Il forme neuf qu'il portait, mais il ajouta que l'uniforme produirait plus d'effet s'il était sa culotte. Le pauvre dandy fut obligé d'obéir et de se promener dans les rangs sans culotte, ayant derrière lui le dictateur qui lui adressait des complimens et invitait les soldats à l'admirer. Ensuite, il fut renvoyé du service, la garde fut aussi dissoute, et le dictateur mit sa personne sous la protection de quelques détachemens de l'armée. Il vit avec quatre esclaves, un nègre, un mulâtre et deux mulâtresses, et les traite avec la plus grande douceur.

Il se lève avant le point du jour, aussitôt son nègre lui apporte une tasse et un pot rempli d'eau qu'il fait chauffer en sa présence. Puis le dictateur prépare lui-même son maté ou thé du Paraguay. Ensuite il va se promener sur le péristyle intérieur donnant sur la cour et fume un cigare, après l'avoir déroulé pour examiner s'il ne contient aucune substance dangereuse, bien que sa sœur l'ait fabriqué. A six heures le barbier arrive. C'est un mulâtre, ivrogne, déguenillé et malpropre, avec lequel Francia plaisante lorsqu'il est de bonne humeur. Ce barbier lui sert de gazette officielle. Il met sa robe de chambre et va se promener sous le péristyle extérieur, où il reçoit les personnes auxquelles il a accordé une audience. A sept heures il entre dans son cabinet et y reste jusqu'à neuf heures. Alors les officiers de l'armée et autres fonctionnaires viennent lui faire leurs rapports et recevoir ses ordres.

De onze heures à midi, il dicte à son secrétaire. A cette heure tous les officiers et fonctionnaires se retirent, et il se met à table. Il compose toujours lui-même son dîner, qui est très frugal. Quand la cuisinière revient du marché, elle place les provisions à la porte du cabinet de son maître. Le dictateur arrive et choisit ce qui lui convient; après le dîner il fait la sieste. A son réveil il boit son maté et fume un cigare. Il travaille jusqu'à cinq heures: une escorte arrive pour l'accompagner à la promenade. Le barbier entre pour le coiffer tandis que l'on selle son cheval. Dans sa promenade, il inspecte ordinairement les travaux publics et les casernes. Il est toujours armé d'un sabre et d'une paire de pistolets. Il rentre à la nuit tombante, se livre à l'étude jusqu'à neuf heures et soupe. On lui sert un pigeon rôti et un verre de vin. Quand le temps est beau, il va faire une promenade sous le péristyle et y reste assez long-temps. A dix heures il donne le mot d'ordre. En rentrant, il ferme lui-même les portes du palais.

Pendant plusieurs mois de l'année, il habite les casernes de cavalerie situées hors de la ville à une lieue environ de son palais. Son genre de vie est le même, excepté qu'il va quelquefois à la chasse. Dans son appartement, il y a toujours des armes à sa portée. Des pistolets sont suspendus aux murs ou placés sur sa table, et l'on trouve partout des sabres

tres. D'un autre côté, au moment où la mauvaise saison va rendre les communications plus difficiles et plus rares, il était essentiel de s'assurer que toutes les précautions avaient été prises pour l'approvisionnement des troupes destinées à passer l'hiver à Constantine.

M. le maréchal profitera de son séjour à Constantine pour donner l'investiture à différens chefs qui doivent être chargés, sous l'autorité française, du commandement des tribus. A son retour il compte visiter la Cale et la nouvelle route de Bone à Constantine, qui va s'embrancher sur celle de cette dernière ville à Stora, en suivant les bords du lac Bezzara.

Dans la soirée du 8, 156 bœufs furent enlevés sur la ferme d'Oulid-Ada, au moment où ils rentraient du pâturage. Le lendemain, à cinq heures et demie du matin, un bataillon parti de Blida, et auquel était joint un piquet de cavalerie, était dirigé vers le Chiffa, pour couper aux voleurs la retraite vers les Hadjoutes; des reconnaissances de cavalerie partaient à la même heure de Mered et de Bouffarick pour battre la campagne. Aux environs de ces deux camps, d'autres reconnaissances allaient de Mehelman et de Coleah vers la mer et le Massafra.

On n'a pu atteindre les voleurs, mais, pressés par toutes ces dispositions, ils ont laissé une partie de leur butin sur la route, et 83 bœufs ont été trouvés le même jour dispersés dans la plaine et le bois de Bir-Ettouta.

La création d'un évêché à Alger nous a fait rechercher quel était l'état des divers cultes dans les villes que nous occupons. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir:

Le culte catholique compte en Algérie environ 60,000 adhérens, y compris le corps d'armée d'occupation. Les offices divins sont célébrés dans dix églises ou chapelles; la principale est à Alger; elle existe depuis 1852; c'était une mosquée volontairement abandonnée par les musulmans et que l'on transforma en église.

Le culte réformé a aussi ses ministres; le nombre des protestans est d'environ 4,000. L'arrivée des colons allemands, et la formation de la légion étrangère ayant amené beaucoup de protestans, l'administration a mis à la disposition de leurs ministres des locaux convenables pour l'exercice de leur culte. Des secours leur ont été fournis. Le gouvernement aura à s'occuper maintenant de l'organisation régulière de l'exercice du culte de la religion réformée.

Quant aux juifs, dont le nombre s'élève à 3 ou 4,000, ils ont leurs synagogues, leurs rabbins, etc. Leur organisation existait à l'époque de l'occupation, et on y a apporté de faibles changemens.

La conquête n'a laissé aux musulmans de l'Algérie qu'un petit nombre de leurs édifices religieux; mais il est reconnu maintenant qu'ils suffisent aux besoins de la population. Du reste, les ministres de la religion musulmane ont été respectés, les mosquées garanties de toute insulte; l'entrée même en a été sévèrement interdite, leurs biens ont été protégés, la gestion en est soigneusement surveillée; et un magnifique portique en colonnes de marbre, qui s'élève en ce moment devant la grande mosquée d'Alger, prouve aux indigènes que nous ne prenons pas moins de souci de leur culte que du nôtre. (La Presse.)

On écrit de Doullens, que M. le baron Desportes, M^{me} Hortense Beauharnais et la baronne Fozel sont venus rendre visite au sieu Laity, condamné par la cour des pairs. Ils ont quitté cette ville le 27 septembre.

Les bayadères sont arrivées à Londres le 29 septembre à bord du *MAGNET*, bateau à vapeur de Boulogne. Elles ont beaucoup souffert de la faim pendant la traversée n'ayant pu prendre aucune nourriture préparée dans d'autres vases que les vases sacrés.

Il se voit dont les facultés ont été dérangées pendant plusieurs années. Lui-même est sujet à des accès d'hypocondrie, voisins de la folie. Dans ces moments, il s'enferme dans son palais, rendant victimes de sa mauvaise humeur tous ceux qui l'entourent, et ne prenant plaisir qu'à ordonner des exécutions. Un jour, irrité contre une vieille femme qui s'était approchée de la fenêtre de son cabinet, il donna aux sentinelles l'ordre de faire feu sur quiconque se permettrait de jeter les yeux sur son palais. Pendant quinze jours, tous les passans détournèrent la vue; enfin un pauvre Indien, ignorant cet ordre, s'arrêta pour regarder le palais; on fit feu sur lui, mais il ne fut pas atteint. Le dictateur, informé de l'événement, révoqua sur-le-champ l'ordre, prétendant avoir oublié qu'il peut donner.

Lorsqu'un condamné doit être fusillé, Francia distribue lui-même les cartouches à trois soldats seulement, en sorte que la bayonnette achève quelquefois l'œuvre imparfaite des balles. Pendant l'exécution il se place à une croisée de son palais; il n'a ni confident, ni favori, ni ami. Une sœur qui administre sa maison de campagne est la seule personne à laquelle il témoigne de l'attachement. Après avoir été nommé dictateur, son premier soin fut de renvoyer de l'armée deux neveux, parce qu'il craignait qu'ils ne voulassent mettre à profit leur parenté. L'un d'eux fut ultérieurement condamné à quatre années de fers pour avoir frappé un homme qui l'avait insulté dans un bal, et l'autre passa une année en prison pour avoir employé dans une sérénade donnée à sa maîtresse un musicien de régiment.

Pendant plusieurs années, il ne parut à aucune cérémonie du culte; au contraire, il saisissait toutes les occasions favorables pour manifester son mépris et son aversion pour les pratiques religieuses de ses sujets. Un commandant lui ayant demandé un jour l'image d'un saint sous la protection duquel il voulait placer une forteresse nouvellement construite, il s'écria: « Hommes du Paraguay, combien de temples encore resterez-vous imbéciles? Quand j'étais catholique, je partageais votre croyance, mais aujourd'hui, je sais que les boulets sont les meilleurs saints que vous puissiez avoir sur vos frontières? »

Jamais il n'accepte aucun cadeau, et son traitement est toujours arriéré. Il y a dans son genre de vie un mélange d'étiquette impériale et de simplicité républicaine; il eut d'abord une garde de 100 hommes; un détachement de ce corps l'accompagnait lorsqu'il allait faire une promenade à cheval et écartait tous les curieux. On raconte que Francia traita un jour d'une façon singulière un capitaine de sa garde qui était très-fat et cherchait à se faire remarquer par la singularité de son costume. L'ayant aperçu à la parade, il alla le complimenter sur un bel uni-

C'est à moi que M. Ries a remis sa fautive dépêche, c'est moi qui l'ai remise à l'imprimerie du *Belge*, sans prendre l'avis de personne, en l'absence de M. Barthels que j'aurais pu consulter, s'il s'était trouvé au bureau du *Belge*, mais sans être en aucune manière obligé de prendre son avis.

M. Ries, quelques jours avant de me présenter sa dépêche vint m'avertir qu'il entretenait comme moi une correspondance sûre par pigeons, avec Paris, et me proposa l'échange des nouvelles que nous recevions chacun de notre côté. Je ne vis aucun motif de m'y refuser.

Lors donc qu'il vint, trois jours après, tout haletant, m'apporter la nouvelle de la prise d'Estella, en m'invitant, dans mon intérêt, à former l'insertion pour donner avant les autres journaux une nouvelle de cette importance, je ne devais pas penser que M. Ries avait reçu ce document d'une personne qu'il ne connaît que de vue, laquelle personne aurait trouvé cette dépêche sur un pigeon voyageur. M. Ries me dit au contraire que la dépêche lui avait été adressée la veille par pigeon lancé à Paris par son correspondant, dont il me pria même de corriger le style, attendu, disait-il, qu'il n'était pas fort sur le français.

Enfin M. Ries me demanda quand il pourrait venir prendre quatre exemplaires du *Belge* pour les expédier à Anvers et à Amsterdam. Je lui répondis dans une demi-heure. Et M. Ries vint les prendre en effet au coup sonnante.

Bruxelles, le 2 octobre (5 heures). — Fonds de l'état dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A.; 5 p. c. 101 5/4, A. demandé, 3 p. c. 73 5/4 P. Société Générale titres en nom fil. 828 P.; certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1166 25 (116 5/8); Société Civile 1500 (150); Actions-Réunies 997 50,99 5/4; et. A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1150 (115 A.); très recherchés 1155 (115 1/2) P.; Sarcelonchamps 9100 (190 A.); Société Nationale 1260 (126 P.); Bois des Hamandes 95 (475 P.); Chemin de fer: Sambre et Meuse 87 5/4 (438 75 A.). L'actif espagnol, pour ainsi dire sans affaires était tenu à 17 5/8 A.; il avait papier à 17 7/16.

La bourse peu animée par les opérations financières, a été fortement agitée par un incident judiciaire. Avant une heure, des agents de police rôdaient sur la place de la Monnaie, et rue de l'Évêque; M. Zegers, huissier était apposté sur le trottoir près la porte principale; M. Ries vint à deux heures par la rue de l'Évêque, au moment où il allait entrer l'adjoind de police Verzy l'engagea à le suivre, il lui fit traverser la bourse et le conduisit à l'huissier qui déclara l'arrêter en vertu d'un mandat d'amener, relatif à la fautive dépêche d'Estella. M. Ries, accompagné de l'huissier et des agents a probablement été conduit devant le juge d'instruction, qui, après l'avoir interrogé, ordonnera sans doute son élargissement. Ceci a mis toute la bourse en émoi, les curieux se sont assemblés dans la rue et sur la place.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 17 1/2 cours.

LIÈGE, LE 3 OCTOBRE.

ENCORE DU PAIN, DE LA VIANDE ET DE LA HOUILLE.

Adversaires déclarés du système prohibitif, qui ne peut engendrer qu'une prospérité factice, et qui constitue un véritable monopole au profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre, nous l'avons constamment combattu, depuis cinq ans, dans toutes les applications qu'il a reçues et sous tous les modes qu'il s'est manifestés. Mais sachant faire la part des intérêts engagés, et persuadé qu'un langage conciliant et grave est le meilleur moyen d'obtenir raison, nous ne nous sommes jamais prononcés que pour une abolition graduelle, et nous avons toujours eu soin de abolir de nos paroles l'exagération déclamatoire des sophistes et des hommes de parti.

Aussi n'avons-nous pas été médiocrement surpris des accusations qu'un journal de Bruxelles, ordinairement très circospect, nous adresse à l'occasion d'un article que nous avons publié, il y a quelques jours, sur le pain, la viande et la houille. L'indépensable nous reproche d'avoir cherché à effrayer le peuple et les classes ouvrières sur les conséquences de lois qu'ils ne peuvent apprécier, et de nous être exposés à provoquer des désordres que, dans la suite, nous pourrions amèrement déplorer.

nus. La crainte d'être assassiné perce dans l'étiquette prescrite pour ses audiences. La personne admise à lui parler doit s'arrêter à six pas de lui jusqu'à ce qu'il lui fasse signe d'avancer, et même alors elle ne peut faire trois pas. Les officiers mêmes ne peuvent se présenter devant lui l'épée au côté. Au commencement d'une conversation, il essaie d'intimider son interlocuteur, mais s'il trouve un caractère ferme et énergique, il s'adoucit et finit par causer très-agréablement. Les voyageurs suisses qu'il a retenus plusieurs années au Paraguay, disent que c'est un homme de taille moyenne ayant des traits réguliers et ces beaux yeux noirs qui caractérisent les créoles de l'Amérique du sud. Il a le regard pénétrant et défiant; il porte le costume officiel, savoir: l'habit bleu à broderies d'or, des culottes et des bas de soie blancs et des souliers à boucles d'or.

Quand je vis pour la première fois Francia, dit Reguer, il m'adressa, d'un air de fierté étudiée, plusieurs questions pour m'intimider, mais n'ayant pu réussir, il échangea de ton. J'ouvris mon portefeuille pour y prendre quelques papiers que j'avais à lui remettre, il aperçut un portrait de Napoléon que j'y avais mis à dessin. Il le prit et le regarda avec intérêt quand je lui eus dit qui c'était; il causa ensuite sur un ton familier des affaires de l'Europe, qu'il paraissait connaître mieux que je ne me l'étais imaginé. Il me demanda des nouvelles de l'Espagne, pays qu'il semble mépriser souverainement. Le gouvernement militaire de Napoléon lui paraît préférable à la charte de Louis XVIII. Il parlait surtout des moines dont il avait une fâcheuse opinion; il prenait même plaisir à lancer des épigrammes contre le pape. Il montre aux voyageurs sa bibliothèque, la seule qu'il y ait au Paraguay.

Elle contient peu de livres, mais ils étaient tous de choix; à côté des meilleurs auteurs espagnols, on voit les œuvres de Voltaire, Rousseau, Rollin, Laplace. Il avait aussi quelques instruments de mathématique: des globes, des cartes géographiques, et ses sujets ignorans, le voyant occupé de la sphère céleste se sont imaginés qu'il possédait la science de l'astrologie.

Tel est le docteur Francia. La dictature dont il a été investi doit moins étonner que le temps pendant lequel il l'a gardée. Il a signalé sa carrière politique par de grandes rigueurs, mais il n'en a pas moins attaché son nom à des résultats utiles. Il a encouragé l'agriculture, élevé des monuments, embellis la capitale du Paraguay, créé une armée, subjugué les Indiens, affermi l'ordre et la tranquillité de l'état.

Sans lui, le Paraguay aurait peut-être éprouvé de plus grandes catastrophes, et le sang aurait coulé à flots.

Nous avons cherché à effrayer le peuple ! Et pourquoi donc ? Quel motif nous aurait poussé à agir ainsi ? Sommes-nous des partisans de l'agitation et du bruit ? Avons-nous jamais cherché à arracher le peuple à ses ateliers pour le jeter sur la place publique ? Nous aimons le calme, la tranquillité, la paix. Nous voudrions qu'il fut possible de les fixer à jamais parmi nous. Mais quand nous apercevons des symptômes de troubles, nous ne fermons pas les yeux. Nous les signalons hautement. Quand le peuple se plaint, et que ses plaintes nous paraissent fondées, nous les accueillons, comme le devoir nous l'ordonne, et nous nous efforçons de les faire parvenir à ceux qui gouvernent l'état. Or, la cherté excessive des objets de première nécessité, qui est aujourd'hui constatée et reconnue par tous, autorise-t-elle le peuple à se plaindre ? Sans doute ; nul ne saurait lui contester ce droit ; nul ne saurait par conséquent nous dénier la faculté de reproduire ses plaintes, et de l'aider dans la recherche des moyens qui peuvent le soulager. Avons-nous joint peut-être à ses réclamations des commentaires irritants, et nous sommes-nous permis, avocats maladroits d'une cause juste, de transgresser les bornes d'une défense raisonnable et légale ? Nous ne le croyons pas. Notre langage a été chaleureux et animé, mais il ne renfermait rien qui pût être regardé comme hostile aux classes élevées.

Mais nous nous exposions, en signalant trop vivement le mal, à provoquer des excès et des troubles ! Depuis quand donc la révélation de l'existence d'un danger est-il considéré comme une provocation au désordre ? Le meilleur moyen pour empêcher que la tranquillité publique ne soit troublée, n'est-ce pas d'indiquer nettement les causes qui peuvent la compromettre, et de chercher à les faire disparaître par des voies légales et pacifiques ? C'est aussi ce que nous avons fait. Nous avons montré où est le mal, et nous avons dit qu'il gisait, principalement dans les lois qui prohibent l'entrée du grain, du bétail, et du charbon étrangers.

Mais ici l'INDÉPENDANT nous arrête par une objection que nous avons vraiment trouvée extraordinaire. Quand une loi est en discussion, dit-il, combattez-la, critiquez-la, c'est fort bien ; mais quand elle est votée et mise à exécution, n'attaquez-la qu'avec le plus grand ménagement, à cause des intérêts qui s'appuient sur elle. — Mais quand ces intérêts sont contraires à ceux de la généralité du peuple ; mais quand la mise à exécution de cette loi nous révèle des vices graves, des abus criants, et que, malgré cela, on cherche par tous les moyens, à en ajourner la réforme, il faut, selon nous, la combattre sans ménagement, dire tout haut et répéter sans cesse que cette loi est mauvaise, et ne se faire que lorsque les modifications, réclamées par la justice et le bon sens, ont été obtenues. Voilà comme nous entendons nos devoirs de publiciste. Nous ne prétendons pas qu'il soit permis de s'insurger contre des lois mauvaises, et de recourir à la force pour les faire améliorer, tant qu'il reste des moyens légaux suffisants pour parvenir à l'extirpation du mal. Loin de nous cette pensée. L'éméute n'aura jamais raison auprès de nous. Autant nous sommes disposés à seconder les efforts légaux et pacifiques du peuple pour obtenir justice, autant nous sommes déterminés à combattre toutes les démonstrations qui tendraient à troubler la tranquillité publique. Mais aussi qu'on ne se prévale pas de la mise à exécution d'une loi, pour solliciter, en sa faveur, une espèce de brevet d'impunité, car nous n'accorderons jamais un semblable bail.

Quand on se rappelle d'ailleurs que les lois que nous critiquons ont été adoptées avec une légèreté peu parlementaire, que la loi des grains a été enlevée en une seule séance, grâce à M. de Meulenaere, soutenu par toute la députation des Flandres, quand on se rappelle que les nombreuses réclamations contre la cherté de la houille n'ont pas même fait l'objet, à la chambre, d'une discussion quelque peu approfondie, on comprendra mieux encore la vivacité que nous mettons à combattre ces lois et l'insistance avec laquelle nous en réclamons une révision prompte et nécessaire.

Mais est-il au pouvoir du gouvernement ou de la législature, se de n'importe quel INDÉPENDANT, de porter remède au mal ou d'en atténuer les effets. Non, y répondit-il ; mais il ne se donne nullement la peine de prouver cette assertion. Est-ce parce que la chambre ne pourrait pas défaire ce qu'elle a fait, et modifier les lois qu'elle a portées ? Non, telle n'a pu être la pensée de l'INDÉPENDANT qui suit aussi bien que nous que le gouvernement et la législature ne sont nullement liés par leurs actes antérieurs, et qu'il leur est toujours libre de révoquer les mesures d'un effet nuisible ou dangereux. Il faut donc, selon lui, que les causes du renchérissement du pain, de la viande et de la houille, gisent ailleurs que dans les dispositions mal combinées de nos lois.

Sans doute : l'état généralement peu satisfaisant de la récolte, le retard de la moisson, venant après les craintes que faisait concevoir le temps si dur des premiers mois de l'année, après les pluies des mois de mai, juin et juillet, ont fait épuiser presque tous les approvisionnement et amené une rareté dans les denrées disponibles, qui est la première cause de la hausse dont on se plaint aujourd'hui. D'un autre côté, l'immense développement de l'industrie métallurgique, les grands travaux entrepris par une foule de sociétés, ont fait augmenter considérablement le prix du charbon, et l'exportation du bétail enfin est venue, à son tour, imprimer une hausse au prix de la viande.

Mais d'où vient-il que cette hausse se maintienne aussi longtemps, et qu'il n'y ait point de perspective de la voir cesser ? D'où vient-il qu'à l'approche même de la saison où le blé baisse ordinairement de prix, il renchérisse encore chaque jour, et que malgré l'accroissement du nombre de nos établissements houillers, le prix du charbon ne diminue point ? D'où vient-il que, malgré la fraude qui, nous le reconnaissons, est très-active, le bétail augmente sans cesse de valeur, et que la viande devienne de plus en plus chère ? Nous avons répondu à ces questions en disant qu'il faut attribuer cette permanence de cherté, en grande partie, aux vices de nos lois prohibitives, et il ne nous a pas fallu de grands efforts pour faire comprendre ceci à la plupart de nos lecteurs ; mais comme l'INDÉPENDANT, lui, ne

paraît pas nous avoir compris, nous reprendrons ce sujet, et nous espérons pouvoir lui démontrer clairement que nos reproches et nos réclamations étaient justes et fondées.

On lit dans l'OBSERVATEUR.

« Nous ne nous mêlons point des querelles des autres. Cependant nous ne laisserons pas passer sans le relever un mot échappé au *Courrier belge* dans la polémique qu'il soutient contre un journal de Liège.

Le principal rédacteur du *Politique* est né à Maestricht. C'est dans cette ville qu'il rédigeait avant la révolution le journal l'*Eclair*, qui fut un des interprètes les plus énergiques de l'opposition belge. Au péril de sa liberté il défendit avec zèle et talent la cause nationale dans les colonnes de ce journal. En 1850, il s'éloigna de Maestricht où l'*Eclair* avait dû cesser de paraître. Il épousa chaudement les intérêts de la révolution, et s'associa, il y a quelque temps à la rédaction du *Politique*. C'est cet estimable citoyen que le rédacteur du *Courrier belge*, pour venger sa vanité blessée par les attaques de la feuille liégeoise, se permit aujourd'hui d'appeler *hollandais*, parce qu'il a reçu la naissance à Maestricht.

Qu'à donc fait le Limbourg au *Courrier belge* pour se voir ainsi calomnié par lui ? Il y a trois mois, cette feuille osait soutenir qu'à part le clergé et la dernière classe des paysans, les limbourgeois ne se souciaient pas de demeurer Belges. Maintenant elle va plus loin : elle traite de *hollandais* nos compatriotes de Maestricht.

Le frère du rédacteur du *Politique* était né aussi à Maestricht. A la révolution, il prit du service dans l'armée. Ce fut le premier officier belge qui périt dans la campagne du mois d'août 1851. Chargé de la défense du Capitalen-Dam, il fut coupé en deux par un boulet parti d'une canonnière. Est-ce que le *Courrier belge* insérera également l'épithète de *Hollandais* sur le cercueil de ce brave jeune homme ?

Certes, Maestricht pourra subir le joug de la nécessité ; la force pourra maintenir cette ville sous la domination de la maison d'Orange ; mais ses habitants ne seront jamais pour nous des ennemis, ni des étrangers ; nous les regarderons toujours comme des frères et des compatriotes. Quant à celui d'entr'eux que nous défendons aujourd'hui, il est mille fois plus Belge et mille fois meilleur Belge que Monsieur le rédacteur du *Courrier*. Il est Belge de cœur comme de naissance. Le rédacteur du *Courrier* ne l'est ni de l'une ni de l'autre manière ; il l'est simplement en vertu d'une naturalisation qui est restée incomplète, à ce qu'il semble, car elle n'a pu nationaliser les sentiments de cet homme comme elle a nationalisé sa personne.

Nous remercions l'OBSERVATEUR de ce témoignage de fraternelle sympathie. Il a fait justice de la qualification absurde, si ridiculement appliquée par M. Jobard à notre principal rédacteur, mieux que celui-ci n'aurait pu le faire lui-même.

— On écrit de Wareme, 1er. octobre :

« Hier vers neuf heures et demie du matin, le nommé Jean-François Beckmans, âgé de 23 ans, né à Lierre, charpentier de profession, employé à l'atelier de la station centrale du chemin de fer à Malines, se rendant de cette dernière ville ici, s'avisait, le convoi n'étant pas encore arrêté, de vouloir détacher le wagon sur lequel il se trouvait, tomba sur les rails et trois wagons qui suivaient l'écrasèrent ; quand on le releva, il ne donnait plus aucun signe de vie. Il n'y a de faute à attribuer à personne, si ce n'est à l'imprudence de la victime. »

— Hier au marché de Termonde, les prix des grains ont subi une baisse assez marquée.

— On écrit de Courtray, 1er. octobre :

« Les céréales qui se sont présentées en masse sur notre marché, ont été rapidement enlevées, ce qui a presque occasionné des troubles de la part du petit peuple, qui, pendant un moment, s'ameutait et voulait en venir aux mains avec les acheteurs. L'ordre n'a pas été précisément troublé ; on est parvenu à faire entendre la raison à ceux qui criaient le plus fort.

» Notre marché aux toiles a été complètement nul. »

— L'on répète à Paris un opéra-comique en trois actes, intitulé BERNARD LE FLORENTIN, dont la musique est de M. Grisar, d'Anvers.

— On lit dans l'*Echo du Nord*, journal de Lille :

« La police de Paris est, dit-on, dans une grande inquiétude depuis quelques jours. Quelques exemplaires d'une brochure imprimée à Bruxelles, sous le titre : Les Rois, la République et l'Empire français, et dans laquelle le roi est en butte aux invectives les moins ménagées, ont été introduits en France. Les recherches les plus minutieuses sont faites de tous côtés pour saisir la brochure révolutionnaire. A Lille aussi la police s'occupe de recherches de cette nature sous prétexte de saisir des contre-façons.

Le *Handelsblad* publie la lettre suivante de son correspondant de Londres en date du 28 septembre :

Je crois déjà vous avoir annoncé que lord Palmerston avait taché de prévenir le voyage de Léopold à Londres. Cependant celui-ci n'a pas eu l'air de comprendre les avis indirects qu'on lui avait donnés et comme l'on croit pouvoir attribuer cette démarche aux intrigues de M. Van de Weyer, lord Palmerston ne cache pas son mécontentement, tant à l'égard de la démarche de Léopold qu'envers les conseils de son ministère.

Lord Palmerston ne comprend que trop bien que la tournure défavorable que les affaires prennent pour la Hollande, l'exposera en particulier à de fortes récriminations, non-seulement du côté des Hollandais, mais aussi de cette partie importante de la nation anglaise qui considère encore, et à juste titre, la Hollande comme l'alliée naturelle de la Grande-Bretagne, et regarde aussi tout ce qui affaiblit ce pays, surtout quand c'est en faveur de la France, comme très-nuisible aux intérêts de l'Angleterre.

Il est doublement important pour lord Palmerston d'éloigner même l'apparence que l'influence personnelle de Léopold sur sa nièce puisse avoir quelque poids dans la balance

et que le cabinet anglais se prononcerait pour ce motif contre son ancien allié.

Vous pouvez être assuré que les véritables principes de la politique extérieure de l'Angleterre commencent à être compris de nouveau, et que la crainte seule de jeter la France dans les bras de la Russie met obstacle à ce que lord Palmerston abandonne la politique française, même par rapport aux affaires belges.

(Comme un exemple des sentiments personnels de la reine et du ministère envers la Hollande, le *Handelsblad* rapporte des faits assez insignifiants qui se seraient passés à un dîner que donna la reine Victoria quelques temps après son couronnement.)

Croyez-moi, dit le correspondant du *Handelsblad* en terminant, si parmi les cours qu'on regarde comme les plus favorables aux intérêts de la Hollande, il ne s'en trouvait pas aussi quelques-unes qui croient que le long espace de temps écoulé depuis que les 24 articles ont été offerts au cabinet de La Haye a dû amener un grand changement dans les devoirs des cinq cours envers la Hollande, alors la cause du bon droit n'apparaîtrait pas si peu favorable en ce moment, en dépit des tentatives de la France pour faire tourner tout au profit de la Belgique.

DÉBUTS.—Première représentation de ROBERT.

M. Sansé a voulu que le public pût apprécier immédiatement la valeur de la troupe qu'il a formée. C'est par *Robert-le-Diable* que nos nouveaux artistes ont abordé la scène de Liège ; c'était un trait d'audace, mais nous pensons que le succès l'a justifié.

Disons d'abord quelques mots de M. Herman, notre jeune première basse. La voix de cet artiste est étendue ; elle atteint avec facilité les notes les plus élevées comme les plus graves de son diapason : l'organe qui peut-être manque d'ampleur n'est pas dépourvu de mordant, et se distingue par une pureté que l'on rencontre rarement dans les voix du caractère grave. M. Herman a rendu Bertram avec assez d'énergie. Le succès de cet artiste nous paraît assuré.

M. Terra, qui faisait sa première apparition sous les traits de Robert s'est acquitté de sa tâche d'une manière satisfaisante. Toujours en scène pendant cinq actes, représentant un personnage dont le cœur ne cesse d'être en proie aux passions les plus ardentes, cet artiste a su ménager ses moyens avec une grande habileté, et il est arrivé sans fatigue apparente au grand *trio* qui termine l'épopée musicale de Meyer Beer. M. Terra, nous a semblé manier avec assez d'habileté, une voix qui, sans être remarquable par la force, est étendue et d'un timbre agréable.

Raimbault (M. Deldebat) a chanté convenablement la ballade du premier acte ; il a été moins heureux dans son *duo* avec Bertram. La voix de notre 2^{me} ténor est faible, sans doute, mais elle ne manque pas de fraîcheur. Nous ne dirons rien de la rentrée de Mme Humbert, l'opinion de notre public sur cette dame est déjà formée depuis longtemps.

Mme St-Ange a fait son apparition au milieu des applaudissements de la salle. Pouvait-il en être autrement ? Bornons-nous à constater qu'au 4^{me} acte elle a été admirable d'expression lyrique lorsqu'elle adressait à son amant la délicieuse prière : *Robert toi que j'aime !*

L'administration avait donné des soins à la mise en scène du grand ouvrage que représentaient nos débutants. Ecuyers, pages, chevaliers, hérauts d'armes, étaient revêtus de costumes qui ne contrastaient point trop avec la tenue des principaux personnages. On remarquait le prince de Grenade tout bardé de fer ; sa majesté Sicilienne, sous les traits de M. Duplessis, nous rappelait involontairement un monarque fort connu, le *roi de cœur* ! prince essentiellement populaire, que la démocratie, même la plus avancée, respectera toujours.

Somme toute la représentation d'hier aura contribué à dissiper les préventions que le refus de subsides avait fait naître sur la nouvelle troupe de M. Sansé.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 4 octobre 1853. le BARBIER DE SÉVILLE, opéra en 4 actes.
Le COMMIS VOYAGEUR, vaudeville en 2 actes.

ANNONCES.

On désire avoir un SOUS-ABONNEMENT au POLITIQUE depuis le centre de la ville jusqu'à Herstal. S'adresser à notre bureau.

A LOUER pour Noël une belle et commode MAISON, rue Agimont, n° 13, contenant salon, place à manger, cabinet, cuisine, deux pompes, caves, cour et un petit jardin, plus aux étages six chambres et un grand grenier. S'y adresser les après-dîner.

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

A VENDRE, UN CHEVAL de haute taille, propre à la voiture et à la selle, rue Fond St-Servais, n° 120.

Gymnase municipal DE LIÈRE.

On demande un PROFESSEUR pour les classes de rhétorique et de poésie au Gymnase municipal de Lierre. Les candidats s'adresseront par lettres affranchies au collège des bourgmestre et échevins. 1364

Collège et Pensionnat DE HUY.

La RENTREE aura lieu le 10 Octobre prochain. Le lendemain se chantera la messe du St-Esprit.

Passage Lemonnier.

L'OUVERTURE AURA LIEU LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN.

Il reste à LOUER PLUSIEURS MAISONS CONVENVABLES pour les commerces de châles, soieries, modes, nouveautés, horlogerie, bijouterie, etc., etc., un bel établissement de pâtisseries-confiseur et un grand local richement décoré pour café-restaurant.

Chaque maison est entièrement indépendante, elle se compose de caves, office avec deux pompes, rez de chaussée, trois étages, grenier, etc., et réunit toutes les facilités désirables.

Les prix de location ont été établis à un taux avantageux, pris égard à celui des maisons de commerce dans les différentes localités de la ville.

S'adresser à M. LEMONNIER, architecte, rue de l'Université. 1178

ÉCOLE

SPÉCIALE

DE COMMERCE

DE LIÈGE.

PROGRAMME DES LEÇONS

QUI SERONT DONNÉES

PENDANT LE SEMESTRE D'HIVER 1858-1859.

COURS.	PROFESSEURS.
Droit commercial.	M. J. GODET, agrégé à l'université de Liège.
Économie politique.	
Histoire appliquée au commerce.	MM. CHARLIER ET CLÉMENT.
Fonds publics.	
Tenue des livres, tant en partie simple qu'en partie double.	M. POLAIN, conserv. des archives de la pr. de Liège.
Changes et Arbitrages.	
Correspondance commerciale en différentes langues.	M. ROSENKRANTZ
Littérature française, Histoire comparée des Littératures modernes, Langue française.	
Littérature allemande.	M. GROSS.
Arithmétique commerciale.	
Algèbre et Géométrie.	M. LALAU.
Géographie.	
Mathématiques supérieures.	M. ANGENOT.
Dessin linéaire appliqué aux arts industriels.	
Langue hollandaise, 1re. et 2me. divisions.	
Langue française, cours élémentaire.	
Calligraphie.	

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui désirent apprendre l'anglais, l'italien et le dessin.

Les LEÇONS recommenceront LUNDI 8 OCTOBRE. S'adresser à M. J. CHARLIER, directeur de l'École spéciale de Commerce, Hôtel Bellaire, rue Agimont, n° 5, de 11 à 1 heure. 1560

COURS

DE Science commerciale.

MM. HELBIG père et fils, ouvriront, le 15 octobre prochain jusqu'au 30 avril 1859, un Cours de Sciences Commerciales, dans la maison de M. Marteau, N° 6, place derrière le Spectacle.

Ce cours comprendra :

1° Le calcul d'arbitrages sur toutes les principales villes de l'Europe, et notamment Anvers, Amsterdam, Augsbourg, Brème, Cologne, Constantinople, Cadix, Copenhague, Francfort, Gènes, Hambourg, Lisbonne, Livourne, Londres, Milan, Naples, Paris, St-Petersbourg, Rome, Smyrne, Stockholm, Varsovie, Venise, Vienne, etc.

2° Les opérations de banque basées sur les arbitrages précités.

3° La tenue de livres à partie double avec comptes ouverts avec toutes les villes énumérées ci-dessus.

4° Les comptes en participation de tout genre, y compris celui en change.

5° La correspondance sur les opérations traitées en la tenue de livres à partie double.

6° La législation commerciale en ce qui regarde la lettre de change.

Ce cours est principalement consacré aux jeunes négociants et avocats qui ont déjà reçu une instruction préliminaire du négoce et qui cherchent à se perfectionner dans les différentes parties citées ci-haut. Pour ceux-là un seul cours d'hiver suffira.

Les leçons auront lieu tous les jours de 6 1/4 à 8 heures du soir, les dimanches et jeudi exceptés.

On peut se faire inscrire à l'adresse ci-dessus indiquée à partir du 8 octobre courant, les lundi, mercredi et vendredi de midi à une heure.

VENTE

BOIS TAILLIS.

LE MERCREDI 10 Octobre 1858, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

chez le sieur Victor BEAUFORT, à Ramet, sous la direction et à la recette du notaire GUÉNAIR, de Hermalle-sous-Huy, à l'exposition en vente aux enchères publiques des

COUPES DE TAILLIS CROISSANT, dont l'indication suit :

1° Une coupe de 2 bonniers 15 verges grandes 1 v. p. divisée en 3 portions, prise dans le bois de la Ramée, appartenant à M. le comte d'Herincourt.

2° Une coupe 3 bonniers divisée en dix portions de 6 verges, prise dans le bois de Saint-Paul à Ramet, appartenant au même.

3° Une coupe de 3 bonniers 16 verges, divisée en 12 portions de 6 et 8 verges, croissant dans le même bois de Saint Paul, appartenant à M. l'avoué Chefnay.

4° Une coupe de 2 bonniers 5 verges grandes 8 verges petites, divisée en 2 portions, prise dans le bois de la Ramée, appartenant à Mme. veuve Chefnay. Plus un hincin ou lisière de bois d'environ 5 verges grandes, appartenant à la même dame, longeant la partie du bois de Saint-Paul qui appartient à M. Chefnay.

Les bois sont de bonnes essences et contiennent toutes espèces de marchandises, tels qu'étauçons, perches, wères, etc.

Les portions sont faites et à voir dès ce jour. On peut, pour obtenir l'indication de ces coupes, s'adresser au garde à Ramoule.

A CRÉDIT SOUS CAUTION. 1562

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE ST-ANDRÉ, JULEMONT ET MORTIER.

Publications nouvelles en exécution de l'article 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Saint-André, Julemont et Mortier, formée le 17 novembre 1810, par les sieurs Corbesier (Jean-Joseph et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau, et consorts;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837;

Arrête : Art. 1er. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus. Bruxelles, le 31 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à la préfecture le 19 novembre 1810, le sieur Corbesier (Gaspar), de Hasselt; Renard (F.-C.), de Liège; la demoiselle Corbesier (M.-E.-Th.), également de Liège, et Corbesier (Urbain-Joseph), d'Argenteau, tant en son nom propre que comme fondé de pouvoir du Sr Corbesier (Jean-Joseph), par acte de procuration qui a eu lieu le 3 janvier 1818, ont demandé la concession de mines de houille existantes sous des terrains situés sur le territoire des communes de St-André, Julemont et Mortier, et limités ainsi qu'il suit :

Au nord-est, par le chemin de Chenêtré à St-André, passant au milieu du village d'André jusqu'à la rencontre de la grande route de Maestricht à Verviers, au hameau de la Haye, en suivant cette route vers la droite; passant par la Maulde-Terre jusqu'au village de Julemont, et côtoyant ladite commune;

Au mid, en suivant le chemin de Julemont vers la droite, par le hameau de Gerard-Saut, jusqu'à la rencontre du chemin du Trix-des-Moines jusqu'à la Neuve-Haye, allant au crucifix du chemin de Mortier à Herve, au milieu du village de Mortier, par la ruelle des Agneaux au chemin de Roneaux; de ce dernier, vers le midi, au chemin de Bazile à Gobié, ensuite le chemin vers la ferme du Doyard, qui est au couchant, jusqu'au chemin de Blegny à Richelette;

Au nord-ouest, le chemin de Blegny à Richelette; de ce chemin à la chapelle de Richelette, prenant le chemin de la Quene à la croix Bastin jusque sur les Sarts, au chemin de Mortier à Dalhem, et suivant ce chemin jusqu'au hameau de Chenêtré, point du départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires des terrains les quatre-vingt-unième panier de l'extraction, soit houille, soit charbon, qui s'opérerait sous leur fonds.

COURS

DE

LANGUE ALLEMANDE.

A partir du 15 octobre prochain, M. Frédéric SCHIFFERS reprendra son cours semestriel de langue allemande. Les leçons se donnent tous les jours, pendant deux heures, à régler entre les élèves inscrits.

La rétribution est de 10 francs par mois. On peut se faire inscrire chez le professeur, rue Neuve, derrière le Palais, n° 80.

Faillite Beck-Steins.

Le soussigné syndic provisoire de la faillite du sieur Beck-Steins, ci-devant négociant rue de la Régence à Liège, invite les créanciers du failli à se présenter dans le délai de quarante jours, à son bureau rue Féronstrée, n° 568, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de lui remettre leurs titres de créance ou de les déposer au greffe des tribunaux de commerce. Il leur en sera donné récépissé. Liège, le 13 septembre 1858.

Théodore FLECHET, avocat. 1510.

MAISON A LOUER.

faubourg d'Amersœur, n° 59. — S'adresser au même N°, ou au bureau de cette feuille.

1 fr. 25 c. DICTIONNAIRE relié, 1 f. 75

USUE ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 500.000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU DU POLITIQUE.

BOURSES.

PARIS, LE 1er OCTOBRE.	
Trois p. c.	80 90
Quatre p. c.	101
Cinq p. c.	109 25
Act. de la Banque.	2640
Obl. de la vil. de Par.	1105
Emprunt belge.	104 1/2
Société Générale.	—
Banque de Belgiq.	1440
Mutualité.	—
Actions réunies.	—
Différée ancienne.	—
Dito nouv. s. int.	—
Id. passive.	19
Emp. rom.	105
Rente de Naples.	100 50
Emp. portugais.	—
Miguéliste.	—

AMSTERDAM, LE 1er OCTOBRE.	
Holl. Dette activ.	101 7/8
Dito 2 1/2.	53 5/4
Différée.	115 1/2
Billet de change.	24 5/16
Obl. synd. d'am.	95 1/2
" 5 1/2.	80
S. de C. des P.-B.	172 5/8
" nouvelle.	—
" anc.	5 5/16
Russie. Hope et Co.	105 1/2
" 1829.	5 105 7/8
Inscr. au gr. livre.	69 1/4
Certific. à Amster.	—
Pologne. L. H. 500.	118 5/4
Pr. L. de H. 50	117 3/4
ESPAGNE. E. Ard.	17 1/2
Dito grd.	—
Dette diff. 1850.	8
" passive.	4 1/8
AUTR. Métall. 5.	104
BRES. Obl. à Lond.	89 5/8

ANVERS, LE 2 OCTOBRE.	
ANVERS. Det. act.	105 1/2
" Det. diff.	49 1/2
Empr. de 48 mill.	102
Id. de 50 mill.	91 5/4
HOLL. Dette activ.	—
Rente rembours.	—
AUTRICHE. Métall.	107
Lots de fl. 100.	550
" fl. 250.	456
" fl. 500.	761
Polog. Lots fl. 500.	117 1/2
" fl. 500.	137 5/8
BRES. Em. L. 1854.	80 1/4
ESPAGNE. Ardoin.	17 3/8 et A
Dette passiv. 1854.	—
" Différée.	5 5/4
DANEMARC. E. Nott.	95
Dito à L.	75 1/2
PRUSSE. Em. à Berl.	116 5/4
NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
ET. ROM. Lev. 1852.	101 1/8 et A
Cert. à A. 1854.	100 5/4

BRUXELLES, LE 2 OCTOBRE.	
Dette active 2 1/2	54 1/2
Emp. Rothschild.	101 5/4
Fin courant.	—
Emp. de 50 mill.	91 5/4
Id. de 57 mill.	73 5/4
Emp. de 1852 (4).	—
Act. de la Soc. G.	826
Emp. de Paris.	1750
S. de Comm. de c.	150 1/2
B. de Belgique.	—
G. de S. et Oise.	115 1/2
Hauts-Fourneaux.	115
Banque Foncière.	101
Idem.	100
Fleuu.	—
Hornu.	—
Stessin.	—
Soc. Nationale.	126
Levant du Fleuu.	—
Ougrée.	—
Sars-Longscham.	100
Chemins de Fer.	—
Vennes.	—
St-Léonard.	—
Chateleineau.	—
Verrières.	—
Betteraves.	—
Verreries de Charl.	—
L'Espérance.	—
Brasseries.	—
Tapis.	—
Fer d'Ougrée.	—
Mutualité.	116 5/8
S. C. Bruges.	—
Monceaux.	—
Act. Réunies.	99 5/4 et P
Borinage.	—
Houyoux.	—
Papeterie.	—
Lits de Fer.	118 5/4
Luxembourgeoise	—
Civile.	150
Herve.	—
Ch. de Fer de Col.	965
Ch. de B. M. et B.	—
Asphalt.	—
Holl. Dette active.	53 1/4
Losrenten inscrit.	100
Autriche. Métalliq.	106 5/4
Naples. C. Falcon.	95 5/8
Espagne. Ardoin.	17 5/8
Fin courant.	—
Prime un mois.	—
Différée de 1850.	—
Idem de 1855.	—
Passives.	—
Bresil. E. de Roth.	80 1/2
Rome. E. de 1854.	101 1/4